

IMPORTANT A LIRE : MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES

CLIQUER SUR TELECHARGER POUR INSTALLER LA MISE A JOUR

Nous vous recommandons d'imprimer ce document pour plus de facilité. (clic droit, imprimer).

1. Créations d'actes

- Création de l'acte ASE Consultation Aide Sociale Enfance (46€)
- Création de l'acte MPH Majoration personne souffrant de handicap (60€)
- Création des actes d'examens obligatoires enfant
 - o COB : Examen Obligatoire enfant 100% B
 - o COD : Examen Obligatoire enfant 100% D
 - o COG : Examen Obligatoire enfant 100% G
 - o COH : Examen Obligatoire enfant 100% H
 - o COM : Examen Obligatoire enfant 100% M
 - o COJ : Examen obligatoire enfant 100% J
 - o COK : Examen obligatoire enfant 100% K
- Création de l'acte Demande téléexpertise RQD (10€)
- Création de l'acte code traceur Soins Non Programmés SNP
- Création de la Majoration Gynécologie Médicale MGM (2€)
- Création de la Majoration Psychiatres pour enfants MP (3€)

2. Modifications règlementaires

- Ouverture de la majoration de déplacement à toutes les spécialités médecins (MD)

3. Modifications de tarifs

- APC passe de 50€ à 55€
- CNP passe de 37.5€ à 42.5